

# Analyse 2023

Comment réenchanter notre démocratie ?

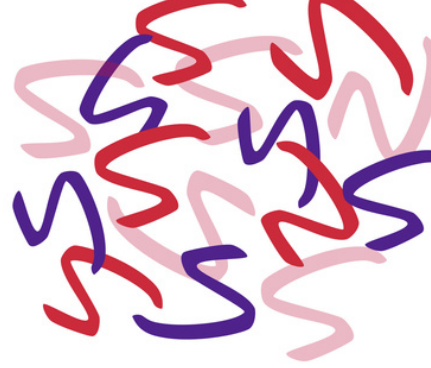


**SORALIA**

Mouvement féministe et solidaire

 **Solidaris**  
réseau

  
FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



**VIERENDEEL FLORENCE**

**Chargée d'études et de communication politique Soralia**

florence.vierendeel@solidaris.be

Visuel : Canva

Toutes nos publications sont téléchargeables dans leur intégralité sur notre site :  
[www.soralia.be/publications](http://www.soralia.be/publications)

Sous licence Creative Commons



Éditrice responsable : Noémie Van Erps, Place St-Jean, 1-2, 1000 Bruxelles. Tel : 02/515.04.01

**Siège social : place Saint-Jean, 1-2 - 1000 Bruxelles**  
**Numéro d'entreprise** : 0418 827 588 • **RPM** : Bruxelles • **IBAN** : BE11 8777 9810 0148 •  
**Tél** : 02 515 04 01 • [soralia@solidaris.be](mailto:soralia@solidaris.be)

## **PLAN**

Introduction	p.2
Qu'est-ce que la démocratie ?	p.3
Une démocratie qui se décline sous plusieurs formes...	p.4
Petite histoire de la démocratie	p.4
Critiques et réflexions sur l'état de notre démocratie	p.7
Quelques pistes pour réenchanter notre démocratie	p.9

## INTRODUCTION

Dans quelques mois les citoyen-ne-s belges en âge de voter se rendront aux urnes pour exprimer leur voix. Cet acte n'est pas anodin, il est l'un des socles sur lequel repose notre société démocratique moderne. Pourtant essentiel, ce régime politique est de plus en plus décrié au sein de la population. Face aux crises successives, à l'instabilité et à des processus politiques longs et opaques, faits de compromis et de coalitions, la dernière enquête de « Noir, Jaune, Blues » démontre que près de la moitié des Belges seraient favorables à l'instauration d'un pouvoir autoritaire, jugé plus efficace<sup>1</sup>. Mais que nous dit cette défiance grandissante ? Quelles sont les pistes pour redorer le blason de la démocratie et donner envie aux citoyen-ne-s de la défendre ?

En établissant les bases de ce qu'est la démocratie, de ses diverses formes et de son histoire, cette analyse d'Éducation permanente se propose d'explorer certains éléments de réponses à ces questions. Cette réflexion, qui mérite d'être menée collectivement, est d'autant plus importante qu'elle est un rempart à la fois au désinvestissement des citoyen-ne-s dans l'exercice de leur citoyenneté mais aussi à la montée de l'extrême droite en Belgique et en Europe. Pour les milieux militants comme le nôtre, qui travaillent directement avec les publics sur leur participation active dans la société, celle-ci est incontournable.

---

<sup>1</sup> WAUTERS Laurence, « Noir Jaune Blues : Cela reste une croyance forte que face à des menaces, il faut des régimes autoritaires », *Le Soir*, 23/01/2023, <https://urlz.fr/mqoO>.

## QU'EST-CE QUE LA DÉMOCRATIE ?

Le mot démocratie nous vient du grec ancien, *dèmos*, qui signifie peuple, population, et *kratos*, qui signifie pouvoir, autorité. La démocratie est donc un système dans lequel le pouvoir politique est détenu par le peuple (**principe de souveraineté**), c'est-à-dire par l'ensemble des citoyen-ne-s, égales-aux devant la loi (**principe d'égalité**).

Au-delà de ces deux principes, le Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP) identifie 5 composantes fondamentales à tout système démocratique actuel :

1. Le respect de **droits fondamentaux** des citoyen-ne-s qui consacrent un certain nombre de libertés individuelles et collectives (liberté d'expression et pluralité d'opinions, liberté de la presse, liberté de réunion, etc.) ;
2. Le recours au suffrage universel dans le cadre d'**élections libres**, pour permettre à la population de désigner ses responsables politiques, ou pour permettre à la population de prendre directement des décisions politiques, par référendum par exemple ;
3. Le recours, pour prendre les décisions politiques, à la **règle de la majorité** ;
4. Aucun des pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire) n'est soumis à un autre pouvoir, qui le priverait ainsi de son **indépendance** ;
5. Aucun de ces pouvoirs ne peut se soustraire à tout **contrôle**, c'est-à-dire user de son indépendance pour dominer les autres pouvoirs et menacer la liberté et l'égalité des citoyen-ne-s.<sup>2</sup>

La démocratie se distingue donc d'autres types de régimes tels que...

- Le totalitarisme : un parti unique détient la totalité des pouvoirs, impose une idéologie unique dans tous les sphères de la vie et ne tolère aucune opposition (ex. : la Corée du Nord) ;
- L'autoritarisme : le pouvoir, dont les limites sont floues, est exercé par une personne ou un petit groupe de personnes de manière arbitraire (ex. : la Russie) - une dictature est une forme d'autoritarisme ;
- La théocratie : le pouvoir est exercé par celles·ceux qui sont investi·e-s de l'autorité religieuse ou par un·e souverain·e considéré·e comme la·le représentant·e de Dieu sur la terre ou comme un dieu incarné (ex. : l'Arabie Saoudite) ;
- La monarchie absolue : le pouvoir, qui n'est pas limité, est exercé par une seule personne, le plus souvent par un roi héréditaire (ex. : le Qatar) ;
- L'aristocratie : le pouvoir est exercé par une poignée d'individus sur base de leur naissance, de leur fortune ou de leur qualification (aucun pays n'est gouverné sous ce type de régime à l'heure actuelle).

« The Economist »<sup>3</sup>, qui réalise chaque année un indice de la démocratie dans 167 pays, indique que moins de la moitié de la population mondiale a vécu en démocratie en 2022 et seulement 8 % dans une « démocratie complète »<sup>4</sup>. La Belgique, 36<sup>ième</sup> de ce classement, y est considérée comme une « démocratie imparfaite ». Notons enfin que, selon l'Institut

---

<sup>2</sup> DE COOREBYTER Vincent, *Politique au programme - La démocratie*, Fondation Roi Baudouin, Novembre 2008, <https://urlz.fr/mqVj>.

<sup>3</sup> Groupe média britannique.

<sup>4</sup> Cinq catégories de critères sont recensées pour établir le classement : processus électoraux et pluralisme, fonctionnement du gouvernement, participation politique, culture politique et libertés civiles. LES ECHOS, « Stabilité de la démocratie dans le monde », *Les Echos*, 02/02/2023, <https://urlz.fr/mqBE>.

international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA), près de la moitié des démocraties dans le monde sont en déclin<sup>5</sup>.

## UNE DÉMOCRATIE QUI PEUT SE DÉCLINER SOUS PLUSIEURS FORMES...<sup>6</sup>

En fonction des degrés et des modalités d'implication des citoyen·ne·s aux processus de décision politique, la démocratie s'organise de manière différenciée. Trois grandes formes sont aujourd'hui identifiées :

- La démocratie directe : les citoyen·ne·s prennent elles-eux-mêmes les décisions politiques, sans passer par l'intermédiaire de représentant·e·s issu·e·s d'une élection (technique du référendum ou de la consultation populaire).
- La démocratie représentative : les citoyen·ne·s élisent des représentant·e·s qui prennent les décisions politiques en leur nom en élaborant et votant des lois.
- La démocratie participative : la participation des citoyen·ne·s est encouragée dans les processus de décision politique par divers dispositifs, tels que les consultations publiques, les conseils consultatifs ou encore les concertations citoyennes. Le dernier mot revient cependant toujours à des représentant·e·s élu·e·s.

À l'heure actuelle, tous les États démocratiques, dont la Belgique, sont des démocraties dites représentatives. Mais celles-ci sont parfois complétées par des mécanismes de démocratie directe et/ou participative, comme c'est le cas en Suisse.

## PETITE HISTOIRE DE LA DÉMOCRATIE

L'histoire de la démocratie est longue et sinueuse. Son origine remonte à l'Antiquité. Dès le 5<sup>ème</sup> siècle avant notre ère, le peuple d'Athènes, en pleine crise politique, est en quête d'unité et se lance dans une série de réformes qui s'inspire d'un modèle nouveau : la démocratie directe<sup>7</sup>, basée sur l'autogouvernance du peuple<sup>8</sup>. L'assemblée citoyenne, constituée à l'époque par tirage au sort ou sur participation libre, devient le lieu d'expression privilégié des décisions collectives qui vont régir la vie dans la cité<sup>9</sup>. Ce dispositif inédit n'est par contre pas accessible à tou·te·s : les femmes, les étrangères·ers et les esclaves en sont exclu·e·s<sup>10</sup>.

Cette initiative est néanmoins limitée géographiquement. L'aristocratie et la monarchie continuent majoritairement à dominer le paysage politique de la civilisation grecque. La période moyenâgeuse n'est, quant à elle, traversée que d'initiatives démocratiques tout à fait

---

<sup>5</sup> GAZZANE Hayat, « La moitié des démocraties dans le monde sont en déclin », *Les Echos*, 20/11/2022, <https://urlz.fr/mqLf>.

<sup>6</sup> Les définitions reprises s'inspirent du vocabulaire politique développé par le Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP). Pour plus d'informations : [www.vocabulairepolitique.be](http://www.vocabulairepolitique.be).

<sup>7</sup> Ce nouveau modèle est étudié notamment par Platon et son discipline Aristote mais ceux-ci n'y sont pas favorables.

<sup>8</sup> GALLEGO Julian, « La révolution athénienne. Penser l'événement démocratique », *Dialogues d'histoire ancienne*, vol. 43/1, no. 1, 2017, <https://urlz.fr/mwvz>.

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> HOLEINDRE Jean-Vincent, « Une brève histoire de la démocratie, d'Athènes à nos jours », *Constructif*, vol. 61, no. 1, 2022, <https://urlz.fr/mwvpl>.

marginales et réduites<sup>11</sup>. Il faut attendre l'époque moderne, et plus particulièrement le Siècle des Lumières pour que la démocratie s'affirme en tant qu'objet politique à part entière<sup>12</sup>.

À l'époque, les structures politiques, qui se caractérisent par une forte concentration du pouvoir, commencent à être remises en question. Une proposition, pensée en opposition à la démocratie, séduit fortement certains intellectuels tels que Montesquieu et Emmanuel Joseph Sièyes<sup>13</sup> : le gouvernement représentatif<sup>14</sup>. Plutôt que d'exercer le pouvoir eux-mêmes, les citoyens vont accorder librement leur confiance à des représentants, qui ont pour mission de défendre l'intérêt général. L'argument est clair : pour eux, la majorité de la population n'a pas les capacités requises pour prendre directement des décisions.

Jean-Jacques Rousseau, défenseur de la démocratie, critique fortement cette délégation de la souveraineté. Pour lui, « *il ne peut y avoir de contrat qui fasse renoncer à sa liberté, car tout contrat digne de ce nom suppose que les deux parties conservent au moins la liberté de dénoncer le non-respect du contrat !* »<sup>15</sup>. Rien ne garantit non plus le respect d'une volonté générale de la part de ces gouvernants. Et pourtant, c'est bien sur base de ces postulats que vont s'ériger l'ensemble des démocraties contemporaines...

Liberté et égalité constituent les deux pierres angulaires sur lesquelles reposent cette nouvelle façon de « faire société », dont les prémisses sont amorcées durant le 18<sup>ème</sup> siècle<sup>16</sup>. À l'époque, les États-Unis accèdent à l'indépendance et la France parvient à renverser la monarchie. Ces États vont alors dessiner les contours de ce qui compose notre système actuel, à travers la rédaction d'une Déclaration des droits de l'Homme et d'une Constitution ou encore la mise en place d'une Assemblée. Mais ce modèle est loin de faire l'unanimité ! Par ailleurs, d'autres guerres et révolutions attendent ces « démocraties » européennes émergentes, qui seront menacées, plusieurs fois, par le retour du monarchisme<sup>17</sup>.

Ce qu'on appelle aujourd'hui la démocratie représentative s'est toutefois imposée au fil des décennies dans la plupart des pays occidentaux. Elle tient sa légitimité, comme l'explique la constitutionnaliste Anne-Emmanuelle Bourgaux, à l'acquisition, petit à petit, d'avancées notables (mais imparfaites) comme le suffrage universel qui succède aux deux guerres mondiales<sup>18</sup>.

La Belgique suit la même tendance. Dès son indépendance, en 1830, le régime représentatif est privilégié, sous la forme d'une monarchie constitutionnelle dite parlementaire. Le pouvoir du Roi est donc cadencé par une Constitution qui établit que le gouvernement, et plus précisément, le Premier ministre, est responsable devant un Parlement composé d'élus du peuple. Mais les élections ne sont réservées qu'à l'élite puisqu'à l'époque, le suffrage censitaire ne concerne que les hommes de plus de 25 ans en mesure de payer un certain

---

<sup>11</sup> Mentionnons tout de même ici, en Europe, la *Magna Carta*, pacte conclu durant l'été 1215 entre le roi d'Angleterre de l'époque et un groupe de barons en révolte. Le texte visait à garantir certains droits à la population et à limiter les pouvoirs du monarque.

<sup>12</sup> « La démocratie, c'est quoi ? Définition, histoire, principes et enjeux », *Youmatter*, 16/05/2023, <https://urlz.fr/mwvR>.

<sup>13</sup> Homme d'église et politique principalement connu pour ses écrits durant la Révolution française.

<sup>14</sup> PIERET Julien, BOURGAUX Anne-Emmanuelle et DE COOREBYTER Vincent, « Notre démocratie est-elle en crise ? », *Débats*, vol. 6, juillet 2022, <https://urlz.fr/mwv3>.

<sup>15</sup> JOUARY Jean-Paul, « Rousseau, le problème de la démocratie représentative », *L'enseignement philosophique*, vol. 67a, no. 2, 2017, <https://urlz.fr/mwvq>.

<sup>16</sup> HOLEINDRE Jean-Vincent, « Une brève histoire... op. cit.

<sup>17</sup> « La démocratie, c'est quoi ? ... », op. cit.

<sup>18</sup> PIERET Julien, BOURGAUX Anne-Emmanuelle et DE COOREBYTER Vincent, « Notre démocratie... op. cit.

quota d'impôts... Les mandats ne sont eux aussi accessibles qu'aux plus nantis de la population, et ni référendum, ni tirage au sort, ni consultation populaire ne sont instaurées.<sup>19</sup>

Très vite, la Belgique présente par contre une particularité, issue de l'alliance originelle entre catholiques et libéraux pour conquérir l'indépendance du pays, qui se traduit par son pluralisme. En instaurant le scrutin proportionnel<sup>20</sup> en 1899, les gouvernements se forment désormais sur base de coalitions, faites de compromis. Ce fonctionnement, toujours d'actualité, a le mérite d'intégrer une pluralité de points de vue, plus représentatifs de ce qui se joue au sein de la population même si les revers de la médaille sont nombreux : processus lents, résultats timides, souvent conservateurs, etc.<sup>21</sup>

Fin du 19<sup>ème</sup> siècle, la colère sociale gronde néanmoins au regard des conditions de vie et de travail déplorables. Le peuple réclame la prise en compte de ses intérêts. Or, pour y parvenir, il faudrait que ces fractions plus vulnérables de la population puissent réellement avoir un impact sur l'élaboration des lois. L'option prise, qui ne le sera qu'en 1919, a le mérite d'être progressiste mais elle ne règle pas tout à fait le problème. Le suffrage universel masculin élargit fortement la palette d'électeurs mais toute autre proposition de démocratisation est rejetée. Le lien entre électeur et élu s'étiole d'ailleurs peu à peu mais est compensé par l'établissement de fortes organisations sociales<sup>22</sup>. L'objectif global est de s'insérer dans une vision universaliste et égalitariste, qui fait fi des différences de statuts entre les individus et institue la nation en tant que corps politique unifié, transcendé par l'intérêt général<sup>23</sup>.

Les femmes n'acquièrent cependant le droit de vote qu'en 1948 alors que les possibilités d'éligibilité s'étendent mais ne remplissent pas réellement leurs promesses. En effet, si le salaire des parlementaires augmente et que le siège de sénatrice·teur n'est plus soumis à un droit d'entrée financier, les modalités d'accès à ces mandats (financement exclusif des partis représentés, parrainage des candidatures, etc.) freinent l'arrivée de nouveaux candidat·e·s et donc leur renouvellement<sup>24</sup>. Dans les faits, nous le constatons, les élu·e·s sont toujours majoritairement masculins, blancs et en possession d'un diplôme universitaire...<sup>25</sup> La politique s'est donc professionnalisée au détriment de sa fonction première : être, à tour de rôle, la·le porte-parole du peuple. Quant au fédéralisme, qui se construit à partir des années 70, celui-ci se traduit davantage par une autre opportunité de démocratisation manquée<sup>26</sup>, au profit, malheureusement, d'une plus grande complexité institutionnelle<sup>27</sup>. En théorie, l'exercice de notre démocratie s'est donc établie essentiellement sur le droit universel de vote et d'éligibilité. Mais est-ce vraiment suffisant ?

---

<sup>19</sup> BOURGAUX Anne-Emmanuelle, « La Belgique est-elle démocratique ? », *Revue politique*, no. 83, 15/09/2021, <https://urlz.fr/mwql>.

<sup>20</sup> Système d'attribution des sièges qui vise à donner à chaque liste un nombre de sièges proportionnel à son nombre de voix.

<sup>21</sup> PIERET Julien, BOURGAUX Anne-Emmanuelle et DE COOREBYTER Vincent, « Notre démocratie... *op. cit.*

<sup>22</sup> BOURGAUX Anne-Emmanuelle, « La Belgique... *op. cit.*

<sup>23</sup> DE COOREBYTER Vincent, « La démocratie et ses variantes », *Miscellanées démocratiques. Actes du colloque tenu à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire du Centre de droit public*, vol. 7, avril 2023, <https://urlz.fr/mDLU>.

<sup>24</sup> BOURGAUX Anne-Emmanuelle, « La Belgique... *op. cit.*

<sup>25</sup> DELPIERRE Alisson, « Âge, salaire, niveau d'étude,... Qui sont les députés qui vont siéger en Wallonie et à Bruxelles ? », *RTBF*, 11/06/2019, <https://urlz.fr/mwwwO>.

<sup>26</sup> Comme l'explique Caroline Sägesser, « les entités fédérées se sont développées progressivement, sans qu'aucun moment fort ne vienne célébrer leur naissance, et, surtout, sans que les citoyens ne soient convoqués pour choisir les institutions des entités fédérées ou les doter d'une Constitution. La citoyenneté régionale ne s'est pas construite, alors que, dans le même temps, la citoyenneté belge s'affaiblissait au fur et à mesure que la prise de décision politique au niveau fédéral devenait de plus en plus opaque, avec un affaiblissement des débats parlementaires à la Chambre, un Sénat sans grande utilité apparente, et des négociations politiques interminables pour construire un gouvernement fédéral. » SÄGESSER Caroline, « Démocratie directe et fédéralisme apaisé, gages de stabilité ? », *Politique*, no. 119, 23/05/2022, <https://tinyurl.com/krcakurr>.

<sup>27</sup> PIERET Julien, BOURGAUX Anne-Emmanuelle et DE COOREBYTER Vincent, « Notre démocratie... *op. cit.*



## CRITIQUES ET RÉFLEXIONS SUR L'ÉTAT DE NOTRE DÉMOCRATIE

Pour Anne-Emmanuelle Bourgaux, la remise en question de notre modèle démocratique est « le résultat logique d'une évolution historique et de choix politiques. La situation actuelle n'est pas l'aboutissement fini et figé de la démocratie belge, mais un stade de notre gouvernement représentatif dans l'évolution de sa démocratisation »<sup>28</sup>.

Ce n'est donc pas l'idéal démocratique en tant que tel qui subit tant de critiques mais bien son caractère représentatif, qui stagne. Parmi les problèmes soulevés, celui des profils des élu·e·s ne date pas d'hier. En effet, celles·eux-ci appartiennent encore aujourd'hui majoritairement à des catégories sociales élevées, ce qui illustre et maintient les rapports de domination présents dans notre société, plutôt que de les atténuer/contrecarrer pour aboutir à une vraie représentation<sup>29</sup>. La participation, toujours minoritaire, des femmes en politique en est un exemple criant. La légitimité des élites s'effrite donc, d'autant plus dans un contexte où chacun·e revendique la prise en compte de ses idées et le droit à juger par elle·lui-même<sup>30</sup>. Et les décisions en demi-teinte, issues des logiques de compromis, frustrant davantage qu'elles n'assouissent ce besoin de considération<sup>31</sup>.

Par ailleurs, les mécanismes politiques en tant que tels contrebalancent la puissance démocratique attribuée au fait de voter. Déjà parce que certain·e·s de nos représentant·e·s sont au final coopté·e·s (c'est le cas au Sénat) mais surtout en raison des liens parfois ambigus qui persistent entre le pouvoir exécutif (le Gouvernement) et le pouvoir législatif (le Parlement). Si le second est le garant officiel de l'élaboration des lois, dans les faits, c'est en réalité le Gouvernement qui tend à occuper cette fonction, en étant à l'initiative de nombreux projets de loi<sup>32</sup>. Ceux-ci sont le reflet des accords pris lors de la formation d'une coalition, ce qui laisse très peu de marge de manœuvre aux parlementaires de la majorité dans leur liberté de vote, puisqu'elles-ils sont poussé·e·s à respecter les grandes lignes directrices de leur parti<sup>33</sup>. Or, les électrices·teurs ne votent pas directement pour l'une ou l'autre coalition mais pour des député·e·s, qui se retrouvent au final en partie dépossédé·e·s de leur pouvoir d'action... Et la situation est d'autant plus tendue en Belgique, puisque les coalitions reposent souvent sur des alliances fragiles (tout du moins au niveau fédéral), ce qui ouvre la porte à de multiples négociations (et menaces de « faire tomber » le Gouvernement en place si telle ou telle loi est/n'est pas votée) au cours de la législature.

Ainsi, le système en lui-même peine à se remettre en question et à se confronter à ses propres limites. La pauvreté grandissante, la crise écologique ou encore la question migratoire sont le reflet de cette incapacité à trouver des solutions à des problèmes pourtant fondamentaux et dénoncés depuis des décennies. Or, les citoyen·ne·s ne disposent d'aucun droit de révocation à l'égard des élu·e·s si elles-ils estiment que celles·eux-ci ont manqué à leurs devoirs (en cas de conflit d'intérêt et/ou de corruption, par exemple). Rien ne contraint donc ces figures

---

<sup>28</sup> BOURGAUX Anne-Emmanuelle, « La Belgique... *op. cit.*

<sup>29</sup> MAISSIN Gabriel, « Démocratie représentative, formelle et participative, les termes d'un débat », *Politique*, no. 119, 23/05/2022, <https://urlz.fr/mDM9>.

<sup>30</sup> PIERET Julien, BOURGAUX Anne-Emmanuelle et DE COOREBYTER Vincent, « Notre démocratie... *op. cit.*

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles le CRISP n'évoque pas *stricto sensu* la séparation des pouvoirs dans sa définition de la démocratie mais bien leur indépendance et leur contrôle.

<sup>33</sup> SAGESSE Caroline, « Législatif, exécutif et judiciaire. Les relations entre les trois pouvoirs », *Dossiers du CRISP*, vol. 87, no. 2, 2016, <https://urlz.fr/mDM0>.

politiques ni à respecter la volonté générale de leurs électrices-teurs ni à adopter une attitude irréprochable.<sup>34</sup>

Enfin, d'autres dynamiques, cette fois-ci globales, menacent, de manière plus insidieuse, le principe démocratique. Les groupes d'influence, tels que les lobbys et les médias (en ce compris les réseaux sociaux)<sup>35</sup>, occupent aujourd'hui une place considérable dans la sphère publique. Ceux-ci cherchent à modifier l'opinion mais aussi à orienter les décisions prises au niveau européen, en usant parfois de méthodes immorales. Qui plus est, toutes ces organisations ne se battent pas à armes égales ; sur les 20.000 lobbyistes à Bruxelles, plus de deux tiers représentent des intérêts commerciaux...<sup>36</sup> Et en termes d'argent dépensé pour parvenir à leurs fins, les écarts entre les différents secteurs sont faramineux, avec une prévalence évidente des secteurs financiers<sup>37</sup>. Ces acteurs, qui brassent des milliers d'euros, tendent même aujourd'hui à financer des campagnes électorales pour s'assurer un accès direct aux Parlements !<sup>38</sup>

Or, une société démocratique saine ne peut être ensevelie sous les pressions opaques de représentant-e-s d'intérêts particuliers (d'autant plus lorsque ceux-ci s'avèrent néfastes pour notre planète...). Elle se doit aussi d'accorder une place de choix à la société civile, à toutes ces structures qui continuent à éveiller les consciences démocratiques en adoptant un rôle de contre-pouvoir directement sur le terrain. Et surtout, elle se doit d'agir contre le pouvoir démesuré détenu par les grandes entreprises (et donc les actionnaires) et refuser la prépondérance des intérêts économiques, qui convergent majoritairement vers des logiques ultralibérales et qui renforcent constamment notre système capitalisme, pourtant destructeur et à bout de souffle.

Mais alors, comment s'y prendre ? Est-il temps de révolutionner notre système ? Ou de revenir aux origines de la démocratie ? Comme l'explique l'économiste Gabriel Maissin, défendre la démocratie directe comme principe unique implique que tout le monde, en tout lieu, à tout moment, s'investisse dans les affaires publiques. Cela nécessite d'être constamment au fait de ce qu'il se passe, d'avoir le temps, l'envie et l'énergie pour le faire, et de prévoir des espaces où les dynamiques de divergences (inévitables) sont en mesure d'aboutir à des formes de convergences<sup>39</sup>. Cela semble donc impossible à reproduire tel quel dans nos sociétés contemporaines. Mais ce n'est pas pour ça que la démocratie, telle qu'expérimentée par les Athéniens de la Grèce antique, n'a plus rien à nous apprendre, au contraire...

---

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> Pour plus d'informations : VIERENDEEL Florence, « Extrême droite et atteintes à la démocratie », *Étude FPS*, 2021, <https://tinyurl.com/mpka7ec2>.

<sup>36</sup> ACE Célian et VINET Caroline, « Olivier Hoedeman : A Bruxelles, il n'y a pas d'équilibre entre lobbyistes du privé et de l'intérêt public », *Libération*, 31 août 2018, <https://urlz.fr/mEH6>.

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> JANNE Henri, « Critique de la démocratie », *Revue de l'Institut de Sociologie*, no. 86, 2016, <https://urlz.fr/mFfj>.

<sup>39</sup> MAISSIN Gabriel, « Démocratie représentative, ... *op. cit.*

## QUELQUES PISTES POUR RÉENCHANTER NOTRE DÉMOCRATIE

Ce déroulé historique et ces réflexions critiques nous démontrent qu'il n'existe pas une seule façon de « faire démocratie ». Celle-ci, pour subsister, se doit d'être en constante évolution et de s'inspirer de dispositifs d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs. Son effectivité repose à la fois sur son adéquation avec le monde actuel et les défis auxquels les citoyen-ne-s sont confronté-e-s, mais aussi sur le degré de confiance qu'elles-ils lui accordent.

C'est pourquoi, de toute évidence, le modèle démocratique doit aujourd'hui se réinventer. Au regard des critiques formulées ci-dessus, plusieurs pistes se dessinent qui amènent, en partie, à des considérations techniques, qui relèvent d'une modification de nos institutions et de leurs fonctionnements. Voici une série de propositions, combinables ou non, qui, selon nous, nous paraissent intéressantes à explorer :

- Le renouvellement plus fréquent des représentant-e-s<sup>40</sup> pour éviter la professionnalisation de la politique (limitation du nombre de mandats successifs d'une même fonction, respect strict du non-cumul de mandats, rotation en fonction des projets, introduction de quotas de représentativité, etc.) ;
- La possibilité, pour les citoyen-ne-s, de réclamer la démission des élu-e-s au cours de leur mandat, selon certains critères prédéfinis ;
- La lutte contre la corruption et les conflits d'intérêt (règles de financement des partis stricts, renforcement du rôle de député-e, etc.) ;
- La modification du mode de scrutin<sup>41</sup> (prise en compte du vote blanc, renforcement du poids du vote, etc.) ;
- L'obligation de transparence des lobbys (qui sont-ils ? que font-ils ? quelles sont leurs limites ?) ;
- Le renforcement de l'information et de la sensibilisation aux processus démocratiques et politiques ainsi qu'à l'éducation aux médias (éducation civique, éducation permanente, campagnes d'information, développement d'outils, etc.) ;
- Le financement des corps intermédiaires<sup>42</sup> (qui joue un rôle de contre-pouvoir) ainsi que de la justice (qui assure le maintien de l'État de droit) à la hauteur de leurs besoins ;
- ...

De manière générale, la population réclame aujourd'hui plus de pouvoir d'action<sup>43</sup> et donc un élargissement de l'espace au sein duquel elle est en mesure de s'exprimer et d'être entendue. Pour répondre à ces enjeux, la démocratie participative semble être l'une des clés privilégiées. Celle-ci peut s'organiser sous forme de consultation (les citoyen-ne-s sont amené-e-s à donner leur avis), de concertation (un compromis doit s'établir entre les citoyen-ne-s et les autorités, mais ce sont ces dernières qui tranchent) ou encore de codécision (un partenariat s'établit entre les citoyen-ne-s et les autorités)<sup>44</sup>. Ces processus sont applicables tant à l'élaboration du projet qu'à sa mise en œuvre et/ou à son évaluation<sup>45</sup>. L'initiative peut émaner du monde politique (démocratie participative descendante) ou des citoyen-ne-s elles-eux-mêmes

---

<sup>40</sup> Cette proposition n'implique pas nécessairement la multiplication d'un processus électoral.

<sup>41</sup> Pour plus d'informations : <https://www.vocabulairepolitique.be/scrutin/>.

<sup>42</sup> Mutuelles, syndicats, structures associatives, ONG, etc.

<sup>43</sup> WAUTERS Laurence, « Noir Jaune Blues... *op cit*.

<sup>44</sup> PEETERS Eve, « La démocratie participative, belle illusion ou réelle alternative ? Redonner la voix aux citoyens », *Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation*, Novembre 2013, <https://urlz.fr/nbrZ>.

<sup>45</sup> PEETERS Eve, « La démocratie participative..., *op. cit*.

(démocratie participative ascendante)<sup>46</sup>. Enfin, tous les niveaux de pouvoir sont en mesure de s'en emparer (local, régional, fédéral ou encore européen). Les possibilités semblent donc presque infinies !

Et les exemples, à travers le globe, ne manquent pas ! La plateforme mondiale « Participedia » recense, à ce jour, plus de 2.453 cas de participation publique et d'innovation démocratique déployés à travers 158 pays, illustrant près de 380 méthodes différentes<sup>47</sup>. Les plus connues sont, entre autres :

- Le tirage au sort : moyen de sélection qui permet de constituer un panel de citoyen-ne-s représentatif de la diversité du territoire concerné selon certains critères (âge, genre, revenus, etc.).
- Le référendum : procédure de vote qui permet à l'ensemble des citoyen-ne-s de se prononcer directement sur une question déterminée ; le choix posé devant obligatoirement être appliqué par les autorités.
- La consultation populaire : procédure de vote qui permet à l'ensemble des citoyen-ne-s de se prononcer directement sur une question déterminée ; le choix posé n'étant donné qu'à titre d'avis, les autorités pouvant s'en distancier.
- La pétition : moyen pour les citoyen-ne-s d'exprimer, par écrit, une demande, une proposition, une plainte, par après transmis aux autorités. Aujourd'hui, en Belgique, le Parlement fédéral a statué l'obligation, suite au dépôt d'une pétition dite recevable, d'auditionner dans la commission compétente les pétitionnaires qui récoltent au moins 25.000 signatures réparties entre les trois régions<sup>48</sup>.
- Le budget participatif : méthode qui permet aux citoyen-ne-s d'affecter un budget prédéfini à des projets de leur choix, sélectionnés collectivement et selon certains critères.
- Le jury citoyen : dispositif temporaire qui regroupe un panel restreint de citoyen-ne-s, tiré-e-s au sort, dont l'objectif est de formuler des recommandations sur un sujet à l'issue d'une phase d'information et de délibération de quelques jours.

Évidemment, chaque mécanisme comporte des avantages et des inconvénients mais tous ajoutent une dimension participative aux processus politiques. D'autant plus que ceux-ci peuvent être envisagés de manière complémentaire et mobilisés au cas par cas, en fonction de la thématique, du contexte, du niveau de pouvoir, etc. Dans notre pays, les politiques s'y intéressent de plus en plus, alors que les citoyen-ne-s n'en sont pas à leur premier coup d'essai ! Certaines initiatives sont saluées à l'internationale, d'autres peinent à atteindre leurs objectifs... Trois succès belges sortent, selon nous, du lot :

- Le G1000 : lancé en 2011, à Bruxelles, ce projet est à l'époque unique en son genre ! Au-delà de son ampleur, celui-ci se distingue par le fait qu'il émane d'une volonté citoyenne, détachée de toute institution. Le processus, qui s'est décliné en trois phases, avait pour objectif d'inviter un maximum de personnes à délibérer librement sur des sujets politiques et, ainsi, à éprouver directement la démocratie. Suite à une consultation populaire en charge de déterminer les thématiques abordées, 1.000 citoyen-ne-s<sup>49</sup>, tiré-e-s au sort, ont été invité-e-s à échanger sur l'immigration, la Sécurité sociale et la redistribution des richesses. Et, sur base de ce travail, un panel citoyen, le G32, a, identifié une série de recommandations concrètes. Si celles-ci n'ont pas été prises en compte par les autorités,

---

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> Pour plus d'informations : <https://participedia.net/>

<sup>48</sup> Pour plus d'informations : [https://dekamer.mijnopinie.belgium.be/pages/de\\_petitieprocedure\\_stap\\_voor\\_stap](https://dekamer.mijnopinie.belgium.be/pages/de_petitieprocedure_stap_voor_stap).

<sup>49</sup> 704 personnes y participeront.

le G1000 a eu le mérite de proposer un exemple manifeste de démocratie participative en Belgique, largement relayé par les médias<sup>50</sup>.

- Le dialogue citoyen permanent en Communauté germanophone : institué en 2019 par le Parlement de la Communauté germanophone, ce mécanisme comprend deux organes : un conseil permanent, composé de 24 citoyen·ne·s tiré·e·s au sort, qui prend les décisions, organise les procédures et initie des assemblées citoyennes ponctuelles afin de formuler des recommandations sur un sujet précis. Celles-ci sont par la suite discutées avec les commissions parlementaires et/ou les ministres compétent·e·s qui sont tenu·e·s d'y donner suite soit par l'adoption de mesures soit par la motivation de leur rejet. Ce projet est tout à fait inédit à travers le monde, et ce pour au moins trois raisons : son caractère permanent, sa conception qui combine deux types d'instance et son lien quasi institutionnel avec les acteurs parlementaires<sup>51</sup>.
- Les commissions délibératives mixtes en Région Bruxelles-Capitale : fin 2019, les assemblées bruxelloises innovent également en matière de participation citoyenne en proposant la création de commissions délibératives mixtes. 45 citoyen·ne·s tiré·e·s au sort y siègent, aux côtés de 15 député·e·s, afin de délibérer sur un sujet soit choisi par le Parlement soit plébiscité par un minimum de 1.000 citoyen·ne·s via une pétition. Là aussi, les parlementaires ont le devoir de répondre aux recommandations qui en émanent et de motiver leur rejet, si tel est leur décision<sup>52</sup>.

Cette liste est évidemment non-exhaustive tant les projets se multiplient ces dernières années, notamment au niveau local. Mais tous les essais ne sont pas forcément gagnants ! La démocratie participative, si elle s'invente constamment, nécessite tout de même un vrai cadre de travail, des objectifs définis, une méthodologie pertinente, du temps, de l'expertise et des moyens à investir, et ce du début à la fin du processus. Pas facile, donc, de ne pas tomber dans certains de ses travers...

L'un des enjeux les plus prégnants, comme l'indique une étude de l'ULB et de la VUB à ce sujet<sup>53</sup>, est de s'assurer que tout le monde y a accès sur un même pied d'égalité et que chaque opinion soit considérée de la même manière<sup>54</sup>. Le philosophe et juriste John Pitseys, chef de groupe Ecolo au Parlement bruxellois, le souligne : « *La force du meilleur argument est une bonne chose mais ne doit pas passer sous silence les biais d'inégalité sociale et les mécanismes d'autodisqualification liés notamment à une peur de s'exprimer à côté de pros de l'information rompus à l'art de la parole tels que journalistes, militants actifs de la société civile ou universitaires* »<sup>55</sup>. Ce souci d'inclusion est un obstacle de taille et ce pour diverses raisons : la distance géographique, la difficulté d'accès aux outils numériques, la barrière de la langue, le manque de temps, de confiance en ses propres capacités, etc.<sup>56</sup> Les initiatrices-teurs de projets de participation citoyenne ne peuvent donc faire l'impasse sur ces critiques à partir du moment où l'objectif est de récolter la parole de tout un·e chacun·e et d'éviter l'entre-soi.

---

<sup>50</sup> CALUWAERTS Didier & co, « Le G1000 : une expérience citoyenne de démocratie délibérative », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2344-2345, n° 19-20, 2017, <https://urlz.fr/nbt8>.

<sup>51</sup> MIN Reuchamps et NIESSEN Christoph, « Le dialogue citoyen permanent en Communauté germanophone », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2426, n° 21, 2019, <https://urlz.fr/nbt1>.

<sup>52</sup> BOTTIN Jehan & co, « Les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens tirés au sort au sein des assemblées bruxelloises », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2492, n° 7, 2021, <https://urlz.fr/nbsR>.

<sup>53</sup> PILET Jean-Benoît et SINARDET Dave, *Ecouter la voix du citoyen : du mouvement participatif à l'isoloir. Etude sur les mécanismes de démocratie participative en Belgique : pratiques, enjeux et perspectives*, ULB/VUB/ltsme, janvier 2023, <https://urlz.fr/nbsK>.

<sup>54</sup> HAVAUX Pierre, « La démocratie participative, une belle anarque ? », *Le Vif*, 24/05/2023, <https://urlz.fr/nbsh>.

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> PILET Jean-Benoît et SINARDET Dave, *Ecouter la voix du citoyen...*, op. cit.

L'étude s'interroge aussi particulièrement sur l'impact politique très réduit de ce type de projets. Les chercheuses·eurs constatent que peu de recommandations sont réellement mises en œuvre. La participation fonctionne mais l'application est minime. Le danger est que les participant·e·s en ressortent frustré·e·s et encore plus désillusionné·e·s par le monde politique. Tout l'inverse du but recherché<sup>57</sup>. Il est donc impératif d'être tout à fait transparent·e sur le processus et ses objectifs et de les communiquer clairement tout au long du projet. En effet, les citoyen·ne·s ne sont jamais seul·e·s à décider. Au niveau juridique, notre Constitution permet, aujourd'hui, aux communes ainsi qu'aux provinces et aux Régions de consulter leurs habitant·e·s<sup>58</sup>. Mais, comme le rappelle la chercheuse Caroline Sägesser, il ne s'agit que d'une consultation, sans effet contraignant<sup>59</sup>. Pour elle, la démocratie directe doit donc d'abord se construire « en bas de l'échelle », au niveau communal, car c'est là que les décisions seront les plus perceptibles pour les citoyen·ne·s<sup>60</sup>. C'est comme cela aussi que la population va pouvoir prendre ses marques face à ce type de processus et se forger une culture politique, avant de s'attaquer à des questions plus pointues et clivantes, au niveau fédéral.

Ainsi, si les initiatives fleurissent de toute part, encore faut-il qu'elles tiennent compte de ces observations fondamentales si elles ne souhaitent pas renforcer les problèmes qu'elles visent à contrer ! Le rôle des communes se dessine comme étant essentiel pour intégrer pleinement cette (pas si) nouvelle perspective de participation citoyenne dans nos pratiques politiques globales. La question du caractère (non-)contraignant de la prise en compte des recommandations citoyennes mérite également d'être posée à plus grande échelle, même si cela nécessite une révision de notre cadre légal. Cette réflexion devra par ailleurs comprendre un volet sur l'évaluation en tant que telle de ces initiatives et sur la valorisation des projets émanant directement de la société civile et des citoyen·ne·s. Au final, les autorités disposent de beaucoup de cartes en main ! Nul doute que cette dimension sera et devra être au cœur des préoccupations des prochaines législatures, et donc des dirigeant·e·s que nous serons amené·e·s à élire en 2024.

En conclusion, bien qu'imparfaite, la démocratie est toujours fondamentalement le système le plus égalitaire et le plus respectueux des droits humains expérimenté à ce jour. Et c'est parce qu'il est impératif de la défendre qu'il est nécessaire de la questionner pour la réenchanter, toutes et tous ensemble. Son avenir repose aujourd'hui sur ses capacités à faire face à ses propres limites et à y réagir en combinant représentativité et participation, dans une optique de renforcement mutuel. C'est dans ce sens que s'inscrit notre Mouvement, aux côtés d'autres structures, avec la volonté de porter cet idéal tout en le transcendant, pour inspirer un choix éclairé lors des prochaines élections de 2024 et surtout, pour aboutir à une meilleure reconnaissance et prise en compte des vécus de nos publics.

---

<sup>57</sup> COPPI David, « Participation citoyenne en Belgique : un rapport accablant », *Le Soir*, 23/05/2023, <https://urlz.fr/nbrQ>.

<sup>58</sup> Le cadre législatif actuel demeure toutefois flou et incomplet, il mériterait donc d'être revu et amélioré.

<sup>59</sup> SÄGESSER Caroline, « Démocratie directe... », *op. cit.*

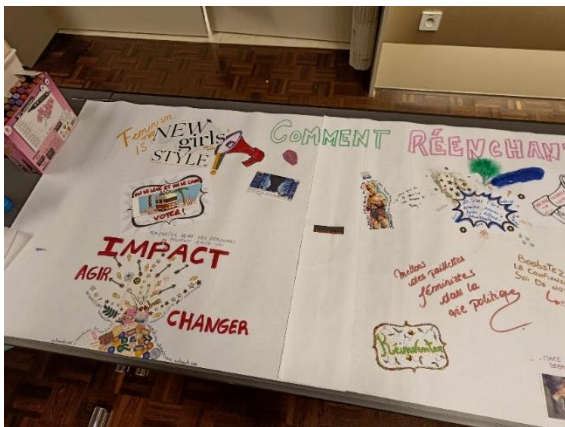
<sup>60</sup> *Ibid.*



Cette question, « Comment réenchanter la démocratie ? », a mobilisé les équipes, tant nationale que régionales, de Soralia lors d'une journée de formation interne le 8 juin 2023.

Sous forme de fresque créative, animatrices-teurs, chargé-e-s de projets, d'études et de communication ou encore coordinatrices-teurs ont partagé leurs idées pour insuffler un vent de modernité dans notre système politique. Les résultats, que vous pouvez découvrir en images ci-dessous, sont multiples et reflètent les réflexions qui parcourent cette analyse. Voici donc quelques propositions :

- Repenser le discours/récit politique avec radicalité, humilité et féminisme ;
- Réhumaniser les liens ;
- Créer des espaces de rencontres ;
- Mettre en place un gouvernement qui nous ressemble (diversité, intersectionnalité) ;
- Démystifier la TV à travers l'éducation aux médias ;
- Aider à la traduction, au décodage, à l'analyse des programmes politiques ;
- Continuer à se mobiliser, résister ;
- Booster la confiance en soi des publics et passer de l'individuel au collectif ;
- Utiliser l'art, amener le beau, réfléchir, déconstruire ;
- Montrer que chacun-e a le pouvoir d'agir, rappeler que les personnes peuvent avoir un impact ;
- Fêter les victoires ;
- ...



## BIBLIOGRAPHIE

« La démocratie, c'est quoi ? Définition, histoire, principes et enjeux », *Youmatter*, 16/05/2023, <https://urlz.fr/mwpr> (Consulté le 29/06/2023).

ACE Célian, VINET Caroline, « Olivier Hoedeman : A Bruxelles, il n'y a pas d'équilibre entre lobbyistes du privé et de l'intérêt public », *Libération*, 31 août 2018, <https://urlz.fr/mEH6> (Consulté le 10/07/2023).

BOTTIN Jehan & co, « Les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens tirés au sort au sein des assemblées bruxelloises », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2492, n° 7, <https://urlz.fr/nbsR>.

BOURGAUX Anne-Emmanuelle, « La Belgique est-elle démocratique ? », *Revue politique*, no. 83, 15/09/2021, <https://urlz.fr/mwqj> (Consulté le 29/06/2023).

CALUWAERTS Didier & co, « Le G1000 : une expérience citoyenne de démocratie délibérative », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2344-2345, n° 19-20, 2017, <https://urlz.fr/nbt8> (Consulté le 10/08/2023).

COPPI David, « Participation citoyenne en Belgique : un rapport accablant », *Le Soir*, 23/05/2023, <https://urlz.fr/nbrQ> (Consulté le 10/08/2023).

DELPYERRE Alisson, « Âge, salaire, niveau d'étude,... Qui sont les députés qui vont siéger en Wallonie et à Bruxelles ? », *RTBF*, 11/06/2019, <https://urlz.fr/mwwO> (Consulté le 29/06/2023).

DE COOREBYTER Vincent, « La démocratie et ses variantes », *Miscellanées démocratiques. Actes du colloque tenu à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire du Centre de droit public*, vol. 7, avril 2023, <https://urlz.fr/mDLU> (Consulté le 29/06/2023).

DE COOREBYTER Vincent, *Politique au programme - La démocratie*, Fondation Roi Baudouin, Novembre 2008, <https://urlz.fr/mqVj> (Consulté le 22/06/2023).

GALLEGO Julian, « La révolution athénienne. Penser l'événement démocratique », *Dialogues d'histoire ancienne*, vol. 43/1, no. 1, 2017, <https://urlz.fr/mwpx> (Consulté le 29/06/2023).

GAZZANE Hayat, « La moitié des démocraties dans le monde sont en déclin », *Les Echos*, 20/11/2022, <https://urlz.fr/mqLf> (Consulté le 22/06/2023).

HAVAUX Pierre, « La démocratie participative, une belle anarque ? », *Le Vif*, 24/05/2023, <https://urlz.fr/nbsh> (Consulté le 10/08/2023).

HOLEINDRE Jean-Vincent, « Une brève histoire de la démocratie, d'Athènes à nos jours », *Constructif*, vol. 61, no. 1, 2022, <https://urlz.fr/mwpl> (Consulté le 29/06/2023).

JANNE Henri, « Critique de la démocratie », *Revue de l'Institut de Sociologie*, no. 86, 2016, <https://urlz.fr/mFfj> (Consulté le 11/07/2023).

JOUARY Jean-Paul, « Rousseau, le problème de la démocratie représentative », *L'enseignement philosophique*, vol. 67a, no. 2, 2017, <https://urlz.fr/mwqe> (Consulté le 29/06/2023).

LES ECHOS, « Stabilité de la démocratie dans le monde », *Les Echos*, 02/02/2023, <https://urlz.fr/mqBE> (Consulté le 22/06/2023).



MAISSIN Gabriel, « Démocratie représentative, formelle et participative, les termes d'un débat », *Politique*, no. 119, 23/05/2022, <https://urlz.fr/mDM9> (Consulté le 29/06/2023).

MIN Reuchamps, NIESSEN Christoph, « Le dialogue citoyen permanent en Communauté germanophone », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2426, n° 21, 2019, <https://urlz.fr/nbt1> (Consulté le 10/08/2023).

PEETERS Eve, « La démocratie participative, belle illusion ou réelle alternative ? Redonner la voix aux citoyens », *Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation*, Novembre 2013, <https://urlz.fr/nbrZ> (Consulté le 11/07/2023).

PIERET Julien, BOURGAUX Anne-Emmanuelle, DE COOREBYTER Vincent, « Notre démocratie est-elle en crise ? », *Débats*, vol. 6, juillet 2022, <https://urlz.fr/mwq3> (Consulté le 29/06/2023).

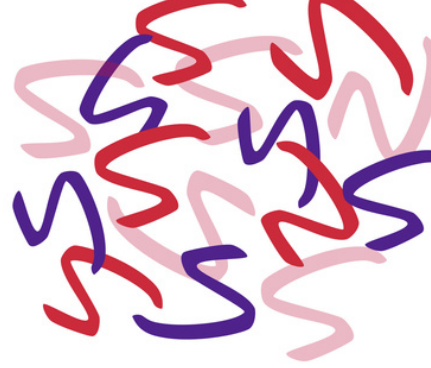
PILET Jean-Benoît, SINARDET Dave, *Ecouter la voix du citoyen : du mouvement participatif à l'isoloir. Etude sur les mécanismes de démocratie participative en Belgique : pratiques, enjeux et perspectives*, ULB/VUB/Itsme, janvier 2023, <https://urlz.fr/nbsK> (Consulté le 10/08/2023).

SÄGESSER Caroline, « Démocratie directe et fédéralisme apaisé, gages de stabilité ? », *Politique*, no. 119, 23/05/2022, <https://tinyurl.com/krcakurr> (Consulté le 10/07/2023).

SAGESSER Caroline, « Législatif, exécutif et judiciaire. Les relations entre les trois pouvoirs », *Dossiers du CRISP*, vol. 87, no. 2, 2016, <https://urlz.fr/mDM0> (Consulté le 29/06/2023).

VIERENDEEL Florence, « Extrême droite et atteintes à la démocratie », *Etude FPS*, 2021, <https://tinyurl.com/mpka7ec2> (Consulté le 10/07/2023).

WAUTERS Laurence, « Noir Jaune Blues : Cela reste une croyance forte que face à des menaces, il faut des régimes autoritaires », *Le Soir*, 23/01/2023, <https://urlz.fr/mqoO> (Consulté le 22/06/2023).



## Qui sommes-nous ?

**Soralia est un mouvement mutualiste féministe d'éducation permanente.**

Un mouvement riche de plus de 100 ans d'existence, présent partout en Belgique francophone et mobilisant chaque année des milliers de personnes.

Au quotidien, nous militons et menons des actions pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous défendons des valeurs et des principes fondamentaux tel-le-s que le féminisme, l'égalité, la solidarité, le progressisme, l'inclusivité et la laïcité.

**Pour contacter notre service études :**

Fanny Colard - fanny.colard@solidaris.be - 02/515 06 26

Toutes nos publications sont téléchargeables dans leur entièreté sur notre site.

